

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami soutient-il toujours qu'ils ne l'ont pas appuyée?

M. Fleming: Je rappelle encore au ministre, chose qu'il semble constamment oublier, qu'il y a deux ans la mesure a été adoptée sur division, lors de la troisième lecture, et que l'an dernier, on s'y est encore opposé.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas d'aborder cet aspect de la question mais maintenant que mon honorable ami m'a interrompu, je crois qu'il convient peut-être de le faire. Il y a une couple de jours, mon honorable ami a pris la parole ici à la Chambre. Je l'ai déjà entendu prononcer ici d'excellents discours à l'occasion mais je crois que celui d'il y a deux jours était loin d'être digne de figurer parmi les meilleurs de sa carrière.

M. Fleming: Ce n'est pas ce que vous m'avez dit par la suite.

L'hon. M. Garson: Non, ce que j'ai dit au député au cours d'une conversation dans le particulier c'est que je ne pouvais m'élever contre les arguments juridiques fondamentaux qu'il avait avancés. Je n'ai rien dit relativement au point que je vais maintenant aborder.

M. l'Orateur: L'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a lui-même mentionné la conversation particulière dont il s'agit, et le ministre de la Justice (M. Garson) a répondu. D'habitude, il n'est pas de mise de mentionner les conversations particulières à la Chambre.

L'hon. M. Garson: J'en ai parlé seulement pour laisser une bonne impression. Mon honorable ami s'est exprimé d'une façon remarquable ici même l'autre jour. Il a fait preuve de beaucoup de dévouement envers son parti en se faisant son bouc émissaire en ce qui concerne l'argument qu'il a exposé pour démontrer pourquoi il n'avait pas voté contre ce bill. Pour parler au figuré, je dirai qu'il s'est aventuré dans la brousse. Voici ce qu'il a dit: lors de la deuxième lecture du bill, je dois assumer une part de responsabilité personnelle...

M. Fleming: Il n'y a pas eu de vote en 1952.

L'hon. M. Garson: Il a dit en substance que tous les membres de son parti étaient torturés par ce bill, qu'ils y étaient violemment opposés, qu'ils voulaient le combattre jusqu'à la fin, mais qu'il n'était pas là pour leur donner le signal; ils ne l'ont donc pas fait.

M. Fleming: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Les faits sont indiqués au compte

rendu. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Il ne s'agissait pas que je donne le signal. Les faits ne motivent aucune divergence d'opinion; ils sont consignés au compte rendu. Je répète que le chef de l'opposition avait pris la parole, exprimant en termes énergiques son opposition à la prorogation de la mesure. J'ai dit que je devais poursuivre la discussion quand le tour de l'opposition reviendrait; un vote devait ensuite avoir lieu. Je n'ai pas été ici au moment précis à cause d'un malentendu avec le député cécéfiste qui avait la parole. Je suis arrivé à peu près dix secondes trop tard, car la mesure avait alors été adoptée. Ce n'est pas que quelqu'un attendait mon signal. Il devait y avoir un vote.

L'hon. M. Garson: Nous avons déjà entendu cela. En vertu du Règlement, nous devons l'accepter et je l'accepte. Je dis que mon honorable ami s'est fait non seulement le bouc émissaire mais encore le sonnailleur de son parti. Ce qu'il dit, à la vérité, c'est qu'un parti qui s'oppose fortement à une mesure et la combat par tous les moyens, ne votera pas contre elle à moins qu'il ne soit là pour présenter une motion ou faire un discours ou quelque chose du genre.

Je ne crois pas qu'il y en ait dans cette enceinte, quel que soit le groupe politique auquel ils appartiennent,—y compris le parti conservateur,—qui, s'ils s'opposent énergiquement à un projet de loi, n'aient assez de bon sens pour prendre la parole et voter contre une telle mesure le moment venu. Les mêmes remarques pourraient être faites à propos de l'excuse qu'il a apportée à l'égard de la prorogation de la loi en 1952. Je crois que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) peut ici s'expliquer sur un fait personnel. L'honorable représentant d'Eglinton a expliqué ici même qu'il a cru que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre devait garder la parole beaucoup plus longuement qu'il ne l'a fait, et que c'était sa faute s'il s'était trompé.

M. Knowles: Erreur de jugement. Ne puis-je pas abrégier mes discours de temps à autre?

L'hon. M. Garson: C'est ce que je pensais. En 1951, nous avions l'appui de tous les partis. Si le chef de l'opposition le désire, je puis citer des pages entières de son discours de 1951. Mais j'en ai déjà donné de larges extraits et il me semble que nous pouvons nous dispenser cette fois d'y revenir.

M. Fleming: Cela se passait toutefois avant la présentation du bill.

L'hon. M. Garson: C'est juste, avant la présentation du bill.